

Communiqué du Maire sur le Cercle Pasteur – Conseil Municipal de Montargis du 13 mars 2023

La situation entre le Cercle Pasteur et la ville de Montargis nécessite un certain nombre d'explications de ma part.

Les relations entre les municipalités successives et le Cercle Pasteur ont été marquées par un certain nombre de conflits depuis 1994. Conflits liés, notamment, au comportement agressif d'un agent de la ville mis à disposition du cercle puis licencié par la ville avant d'être embauché par le Cercle Pasteur. Le salarié de l'association n'a malheureusement pas modifié son attitude envers la ville ; et ce malgré les rappels à l'ordre effectués auprès des dirigeants de l'association.

En août 2022, le service des sports a été alerté par deux associations du refus de la part du cercle Pasteur de les laisser accéder gratuitement aux installations alors qu'elles disposaient de créneaux définis et attribués par le service des sports de la ville. Le Cercle Pasteur entendait leur louer le gymnase, ce qui est expressément interdit par l'article 3 de la convention de mise à disposition conclue avec la Ville.

Le Cercle Pasteur a également, sans en avertir la commune, interdit au Collège du Chinchon d'utiliser le gymnase pour qu'il y soit dispensé des cours d'EPS.

Le Cercle Pasteur se comporte depuis de nombreuses années comme s'il était propriétaire de cet équipement municipal dont il pourrait disposer à sa guise.

Qui plus est, alors que la mise à disposition du gymnase est gratuite et que la ville apporte son soutien financier au Cercle Pasteur, cette association considère que ses difficultés financières sont liées au manque d'engagement de la municipalité et s'en plaint à qui veut l'entendre.

Outre que la ville n'a pas vocation à assurer l'équilibre financier du Cercle Pasteur, dont la gestion relève de sa seule responsabilité, elle n'a pas davantage à tolérer le comportement déloyal de l'association. Dans toute relation contractuelle, les parties doivent agir de bonne foi et avec loyauté.

Enfin, la ville n'a pas vocation à soutenir une structure dont la gestion n'apparaît pas sérieuse au vu des rapports financiers que la ville a fini par obtenir en septembre 2022, après que le service des finances a exigé leur production selon les normes comptables en vigueur. Nous n'avons jamais eu communication du bilan comptable complet du cercle Pasteur.

En septembre 2022, la trésorière du Cercle Pasteur nous faisait part de problèmes financiers importants.

Face à cette situation et aux relations difficiles avec l'association, j'ai reçu, à plusieurs reprises, la présidente du Cercle Pasteur pour tenter d'y remédier.

Une nouvelle convention de mise à disposition des installations sportives a été conclue le 10 octobre 2022 entre la ville de Montargis et le Cercle Pasteur, mais pour une durée limitée à trois mois, afin de laisser la possibilité à l'association de rectifier ses agissements.

Cette chance n'a pas été saisie, notamment en raison de la diffusion en janvier 2023 d'une note aux adhérents de l'activité « Sports Santé » invoquant la faible participation financière de la ville et des promesses non tenues pour justifier l'arrêt de cette activité, alors que la ville n'avait pas été sollicitée d'une part, et n'avait fait aucune promesse d'autre part. Une fois encore, la Mairie est désignée dans ce courriel comme responsable de cette situation, quand bien même elle n'a aucun lien avec ce dispositif géré par l'Agglomération de Montargis.

La période d'observation sous laquelle l'association avait été placée dans le cadre de cette convention à brève durée ne s'étant pas avérée concluante, j'ai décidé, après avoir pris l'avis du bureau municipal, de ne pas reconduire cette convention au terme de son second renouvellement le 10 juillet prochain.

J'ai chargé l'Adjoint au sport et à la jeunesse, Monsieur Dominique Delandre, de rencontrer, avec le responsable des sports de la ville de Montargis, l'association omnisports de l'union sportive municipale de Montargis afin de

trouver pour la rentrée de septembre 2023 une solution pour la gymnastique masculine en accord avec la Ligue du Centre Val de Loire de la Fédération Française de Gymnastique.
Ce travail sera engagé dans les prochains jours, et nous espérons courant mai annoncer des premières pistes.

Voilà ce que je peux à ce jour évoquer sur ce regrettable dossier. L'administration municipale et les élus ont fait preuve d'une grande patience depuis plus de 25 ans. Nous regrettons cette fin qui aurait pu être évitée.